RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABD PROTECTION INCENDIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle — Au capital de 10 000 euros
Siège social : 41 rue Jacquemars Giélée 59800 Lille
RCS en cours d'attribution

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Société ABD PROTECTION INCENDIE

Le 30 juillet 2026 à quinze heures trente, est présent au siège social de la société :

> *Monsieur DIARRA Abdrahamane, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]*

Actionnaire et fondateur de la Société par actions simplifiée unipersonnelle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Monsieur DIARRA Abdrahamane préside cette assemblée, dont l'ordre du jour est la NOMINATION DU PRÉSIDENT.

RÉSOLUTION N° 1

Nomination aux fonctions de Président, telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

> *Monsieur DIARRA Abdrahamane, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]*

Celui-ci, présent, déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N° 2

Le Président, Monsieur DIARRA Abdrahamane, atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en quatre (4) exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à [redacted] Le 30 juillet 2026

Signature de Monsieur DIARRA Abdrahamane : [redacted] 2026 15:20:09 GMT+2)